

Conseillers en exercice :	23
Présents :	20
Pouvoirs :	3
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 014-211407127-20260707-06CM2026046-DE



Date de convocation du CM : 1^{er}/07/2026

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 07/07/2026

06-CM-2026-046 – Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat et d'objectifs avec la Fédération Familles Rurales du Calvados portant sur les modalités financières, techniques et d'animation des Relais Petite Enfance (RPE)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis de la commission Education, Enfance, Jeunesse, Jumelages du 25 juin 2026 et de la commission Finances, Personnel et Administration générale du 24 juin 2026,

Considérant que les communes de Troarn et de Sannerville ont recours aux services de la Fédération Familles Rurales depuis plusieurs années pour l'animation du Relais Petite Enfance (RPE),

Considérant que le partenariat avec Familles Rurales permet des prestations de qualité auxquelles la commune de Troarn et de Sannerville et les familles sont attachées,

Considérant que la Fédération Familles Rurales propose une convention de partenariat pour l'année 2026, du 1^{er} janvier au 31 décembre,

Sur proposition de monsieur Toutain, rapporteur du dossier,

Le Conseil Municipal, par 23 voix, à l'unanimité,

Article 1 : Approuver la convention jointe en annexe du présent rapport et autorise le Maire à la signer.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Madame la Présidente de l'association Familles rurales.

Le Maire,

Didier LEFORT

